

APPORTE

ta couleur



TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN PRÉVENTION INCENDIE

Service de la sécurité incendie - Postes permanents à temps plein

Affichage interne et externe du 12 février au 27 février 2026

Technicien ou technicienne en prévention incendie

Les feux, tu ne veux pas seulement les éteindre. Tu veux les prévenir. C'est d'ailleurs un réflexe (ou une déformation professionnelle) : quand tu visites des amis, la première chose que tu regardes, c'est l'état de leur avertisseur de fumée. Dans notre ville, on te fera pleinement confiance pour effectuer les inspections techniques des bâtiments, rédiger des plans d'intervention et traiter les plaintes relatives au règlement municipal en prévention incendie. Il t'est déjà arrivé d'offrir un extincteur en cadeau d'anniversaire à un être cher? C'est sûr que tu seras à ta place dans notre brigade!

- ✓ Renseigne le public concernant la prévention des incendies ainsi que sur les divers règlements et lois relatives à la sécurité incendie dans les bâtiments;
- ✓ Effectue des inspections techniques et détaillées des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels (catégories 2, 3 et 4);
- ✓ Rédige les rapports d'inspection et émet des avis écrits ou verbaux en vue d'éliminer ou de corriger les risques d'incendie et s'assure du suivi;
- ✓ Rédige des plans d'intervention dans le logiciel Première ligne;
- ✓ Traite les plaintes relatives au règlement municipal en prévention incendie;
- ✓ Exécute toutes autres tâches désignées par son supérieur.



Exigences

- ✓ Être titulaire d'une attestation d'études collégiales en techniques de prévention incendie ou d'un diplôme d'études collégiales en techniques de prévention incendie;
- ✓ Maîtriser les outils informatiques;
- ✓ Détenir et conserver un permis de conduire valide, classe 4A;
- ✓ Être autonome et organisé, avoir de l'entregent;
- ✓ Posséder de bonnes habiletés en communication, autant à l'oral qu'à l'écrit.

Horaire de travail

La semaine de travail est de 35 heures et ne devra jamais dépasser 40 heures, incluant les heures à son poste de pompier régulier à Rivière-du-Loup. Le technicien en prévention incendie aura à planifier son horaire selon la disponibilité des citoyens et entreprises sans toutefois excéder la limite hebdomadaire ci-haut mentionnée et en respectant la réglementation pour les heures de visite soit de 9 h à 20 h.

Dossier de candidature :

Présentez-nous votre couleur en faisant parvenir votre CV et une lettre mettant en évidence vos motivations à exercer cette fonction avant **le 27 février 2026, 16 h**. Le processus de sélection peut inclure, des tests, des entrevues, une évaluation psychométrique, un test physique, de même qu'une évaluation médicale.

Karine Dupont, agente administrative RH

Service des ressources humaines et affaires juridiques

Ville de Rivière-du-Loup

75, rue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 37

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1L7

418 867-6641 | emplois@villerdl.ca

La Ville de Rivière-du-Loup applique un programme d'accès égalitaire en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

